

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondances gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Turin, 13 février.—Mola di Gaëte, 13 février, 6 heures du soir.—La place de Gaëte a capitulé. Cialdini occupera demain Monte Orlando et toutes les fortifications. Le roi, la reine et toute la famille s'embarquent. Après leur départ, les troupes de Cialdini occuperont la ville. La garnison reste prisonnière de guerre jusqu'à la capitulation de Messine et de Civitella del Tronto.

Turin, 13 février. — Naples, 13 février. — La *Mouette* part en ce moment pour Gaëte; elle doit prendre à son bord François II et sa famille. — Havas.

Le grand et terrible drame qui se joue depuis trois mois à Gaëte est aujourd'hui terminé. La place a capitulé; c'est du moins ce qui résulte d'une dépêche partie de Mola di Gaëte, le 13, à six heures du soir et qui arrive par la voie de Turin.

Ce n'est pas sans un profond sentiment d'admiration et de sympathie que l'Europe apprendra le terme de la lutte soutenue avec une fermeté bien rare par ce jeune roi, enfant hier encore, homme aujourd'hui, et sacré roi par son courage, par ses malheurs, par un caractère admirable.

Au nom de son droit, au nom de l'honneur militaire, François II a combattu, soutenu seulement par le sentiment du devoir, sans autre espérance que de sauver l'honneur d'une royauté tombée. Il s'est rappelé qu'il comptait François I^{er} parmi ses ancêtres, et lui aussi, ne pouvant garder le reste, a du moins voulu sauver l'honneur.

Il a réussi, et l'Europe, qui a applaudi aux magnanimes paroles de l'Empereur Napoléon, accompagnera de son estime et de ses sympathies cette noble infortune. Les mêmes sentiments de respect iront aussi honorer cette jeune et héroïque princesse qui a su confondre avec une véritable grandeur d'âme dans un même dévouement, dans un même sacrifice, ses devoirs de reine et d'épouse, et qui goûte déjà pour récompense cette bonne fortune de mériter, en le partageant, le sort de son roi, de son époux!

En présence de ce fait important, on comprend que l'analyse des dépêches et les dépêches elles-mêmes perdent leur plus grand intérêt. Le feu des

assiégeants a été terrible; la ville n'existe plus; c'est un amas de décombres, et une correspondance adressée à la *Presse* apporte les plus horribles détails sur l'effet produit par l'explosion qui, en privant le roi d'une partie de ses munitions, a déterminé ses dernières résolutions.

Voici comment s'exprime le correspondant de la *Presse*:

« L'autre jour déjà une réserve de poudre avait éclaté à l'extrémité sud de la batterie Philipstadt et avait fait essayer des pertes assez considérables à l'ennemi. Ce malheur n'était pas cependant de nature à faire suspendre le feu des défenseurs de François II, et au contraire ils persistaient avec la vigueur accoutumée; mais hier, vers cinq heures de l'après-midi, une bombe des lignes piémontaises de droite ayant enfoncé un des magasins à poudre de l'ennemi, elle le fit sauter et communiqua le feu à la grande réserve des projectiles chargés, qui éclata également.

« L'explosion fut tellement terrible que l'écho des vallées les plus éloignées la répétèrent avec une résonance sourde et prolongée. Un navire français qui à ce moment se trouvait à la hauteur de Gaëte en ressentit le choc, quoiqu'il se trouvât à la distance de 6 milles.

« J'avais, comme c'est mon habitude journalière, quitté le village à quatre heures, pour me promener à travers les défilés des montagnes qui conduisent à Castello Onorato, quand, ayant atteint la sommité d'un mamelon qui domine le golfe et toute la scène environnante, je fus soudainement presque renversé par l'effet de l'explosion qui venait d'avoir lieu sur ma gauche.

« Je me tournai du côté de Gaëte, et je fus saisi d'horreur en voyant les immenses débris des ouvrages qui voltigeaient dans l'air au milieu d'un vaste nuage de fumée noire marbrée par-ci par-là d'étincelles et de flammes serpentant à travers la silhouette fantastique que les clochers et les tours de la ville découpaient dans le lointain.

« C'était quelque chose d'horrible. »

Un télégramme de Turin annonce que le roi et la reine de Naples quitteraient Gaëte sur un bâtiment français, la *Mouette*.

Au point de vue politique, il est évident que la

chute de Gaëte délivre les Piémontais du principal obstacle qui s'opposait au mouvement italien; toutefois il n'en faudrait pas conclure que toutes les difficultés sont vaincues, et pour avoir fait un pas important la question italienne n'est cependant rien moins que résolue.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que les diplomates restés près de François II sont: le nonce du Pape, le ministre d'Espagne qui n'a pas un seul instant quitté son poste, le ministre d'Autriche; le ministre de Bavière et le ministre résident de Saxe. Le ministre de Russie, prince Wolkonski, est allé à Rome avec une mission de François II pour le comte de Trapani, son oncle.

Nous avons des détails sur la reddition de Gaëte. D'après nos dépêches particulières il aurait été tenu un conseil de guerre à Gaëte le 8 de ce mois. On aurait reconnu dans ce conseil qu'il était encore possible de prolonger la défense. On s'est, en effet, battu à outrance de part et d'autre jusqu'au 12.

C'est ce jour-là qu'à la suite des ravages considérables causés par le bombardement, la capitulation ayant été décidée en principe, on est immédiatement entré en pourparlers avec le général Cialdini.

Les ravages ont été surtout le résultat de l'explosion de plusieurs poudrières sur lesquelles était dirigé le feu des assiégeants, et notamment de l'explosion imprévue de la poudrière centrale.

Jusqu'au dernier moment la reine a montré le même héroïsme. Une sœur de charité ayant été tuée par l'éclat d'une bombe, pendant qu'elle allait porter des secours aux malades dans un hôpital, la jeune reine a pris sa place et a continué le service.

Le général Cialdini avait fait offrir une frégate au roi François II pour quitter Gaëte, mais le roi a refusé et a demandé par le télégraphe un navire français.

Le gouvernement de l'Empereur s'est empressé de faire mettre à la disposition de François II la corvette la *Mouette*, chargée de transporter le roi et sa famille sur le point qu'il désignera. (*Pays.*)

Le ministère Cavour a fait offrir à M. Rattazzi la candidature à la présidence de la chambre des députés sardes. Celui-ci, après avoir consulté ses amis, a accepté.

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

Rodolphe parvint à se rapprocher de la grande case qui lui servait de demeure.

Là, depuis longtemps, il avait eu soin d'amasser de la poudre et des matières incendiaires.

Il s'y retranche, soutient l'assaut pendant près d'une heure, et combat avec une témérité qui fait frémir ses ennemis. — Pas un trait ne l'atteint; ses compagnons tombent à chaque instant; la nuit devient épaisse.

Congédiant enfin ses derniers défenseurs:

— Assez! mes amis! assez! leur dit-il. Ne prolongeons pas une résistance inutile!... Rendez-vous!... Mais, moi, je ne me rends pas! Ra Dofa ne tombera pas vivant aux mains des rebelles!... Cette maison pleine de barils de poudre, va éclater comme le tonnerre!... Allez donc! allez faire la paix avec Ra Sarabo!...

En même temps, il met le feu à la toiture de sa grande case; puis, enveloppé dans son pagne royal, il parait décidé à attendre la catastrophe.

Ses outavass épouvantés se précipitent au devant de la faction victorieuse en jetant l'alarme, en demandant grâce.

Ils ont mis bas les armes, ils répètent la menace de Rodolphe, qui ouvre la porte de sa demeure et qu'on aperçoit de loin, immobile, la tête voilée par un des pans de son manteau, le corps appuyé contre un montant qui flambe déjà.

Les Bétimsaras s'éloignent, sans cesser de l'observer.

Enfin le faite embrasé s'écroule, la poudre prend feu; les arbres voisins sont déracinés par l'explosion, la terre tremble, la forêt gémit; le grand chef Ra Dofa disparaît au milieu des flammes et de la fumée.

Ra Sarabo lui-même a vu son corps tourbillonner dans les airs avec les débris de la grande case.

La révolution est accomplie.

Ra Sarabo le *géomancien*, en Rohandrian magnanime, daigne alors faire grâce aux vaincus.

Cependant la même pirogue qui avait conduit quelques jours auparavant le roi des Bétimsaras à bord de l'*Artémise*, manœuvrée maintenant par un seul homme, naviguait le long de la côte et se rapprochait du mouillage de la frégate.

Rodolphe, après avoir mis le feu à sa case et renvoyé ses derniers partisans, revêtit un cadavre de son manteau royal, eut soin de remplir sa ceinture d'or en lingots et d'objets de prix, puis, sortant par une issue secrète,

il s'éloigna en rampant à travers les hautes herbes et les forêts.

Il était déterminé à se représenter devant M. de Coisin et à lui demander asile une seconde fois, quand au lever du soleil il aperçut au large un trois-mâts marchand pris par le calme.

Il n'hésite pas à s'y rendre, il se donne pour un naufragé, il obtient aisément la permission de rester à bord.

Le bâtiment était anglais et devait retourner à Liverpool, non sans avoir fait auparavant une longue tournée dans l'Inde et plusieurs escales qui retardèrent beaucoup son arrivée.

Sous le nom de dom Rodolfo, Bardan se rembarqua pour le Brésil, peu après avoir touché barre en Angleterre.

Au commencement de 1826, à l'époque même où le consul français de Bahia répondit à M. de Coisin qu'il y avait une comtesse do Moëlho établie dans une riche habitation du Reconcavo, mais que cette comtesse n'était point veuve, dom Rodolfo s'installait dans un des principaux hôtels de la haute ville.

Rendu prudent par l'expérience, il s'informa de ce qui se passait à l'habitation do Moëlho; il apprit avec stupeur que, loin d'attendre le retour de son mari, la comtesse avait le bonheur de vivre avec lui depuis trois ou quatre ans, qu'il avait définitivement renoncé au commerce de la traite:

On considère avec raison ce fait comme un indice de rapprochement et probablement de fusion entre les deux fractions du parti modéré. (Idem.)

Le *Times*, signale un fait qui ne manquerait pas d'une certaine gravité : il s'agit d'un bâtiment armé par les habitants de Gibraltar, naviguant sous pavillon anglais, et en destination de Tétouan, qui aurait été capturé dans les eaux anglaises en vue du cap Europa par un bateau de douane espagnol.

Le capitaine et l'équipage ont été conduits prisonniers à Algésiras. Le consul anglais a réclamé; mais les autorités espagnoles ont jugé que la capture était légale et valide.

Le consul anglais en a écrit à son gouvernement, et, en attendant la décision de Londres, il a fait armer un petit schooner qui se tient en croisière, et a ordre de capturer tout bâtiment garde-côte espagnol qui passerait dans les eaux anglaises à Algésiras.

Les nouvelles de Vienne, publiées par la *Nouvelle Gazette de Francfort*, sont très-favorables au comte de Rechberg et à l'influence dont a joui jusqu'à présent cet homme d'Etat. Il est certain, dit-on, que le ministre n'a pu trouver de successeur qui osât entrer dans le cabinet en subordonnant ses idées à celles de M. de Schmerling.

S'il en était ainsi, on pourrait supposer qu'entre ce dernier et l'ancien président du conseil il pourrait s'élever un antagonisme dont les conséquences ne seraient point facilement prévues en ce moment.

Cependant nous ferons remarquer que si le comte de Rechberg a consenti à de nombreuses et importantes concessions, au point de vue des réformes que l'empereur inaugure aujourd'hui dans ses Etats, de son côté M. de Schmerling n'a pas hésité, à diverses reprises, à remettre à plus tard l'exécution de projets pour lesquels il a compris que l'opinion publique n'était point suffisamment préparée.

Les provinces slavo-allemandes se plaignaient depuis longtemps de la législation qui frappait d'une sorte d'interdit le culte protestant.

Nous apprenons que, par une décision récente du cabinet autrichien, une nouvelle loi a été soumise à la sanction de l'empereur, et que cette loi aura pour effet de faire participer le culte évangélique aux mêmes droits que la religion catholique.

La législation concernant les juifs va être également modifiée. On pense que M. de Schmerling fera prévaloir son opinion, qui est que les juifs doivent être tout aussi bien traités que les protestants et les catholiques.

Nous avons signalé dernièrement, d'après des informations sûres, le mouvement qui s'opérait en Tyrol, dans le sens des plus larges réformes politiques, religieuses et financières, comme un indice éclatant de l'esprit révolutionnaire qui animait les populations autrichiennes les plus dévouées à la maison de Hapsbourg.

Une dépêche particulière nous apporte aujourd'hui l'extrait d'une résolution très-significative qui vient d'être prise par la bourgeoisie la plus éclairée et la plus riche de Roveredo.

Roveredo est une des principales villes du Tyrol. Elle renferme de nombreux couvents, et il y a dans ces couvents des richesses considérables.

Comme en France, à notre première révolution, une pensée commence à se faire jour en Autriche :

c'est que les propriétés ecclésiastiques pourraient fournir, dans les circonstances pressantes, de puissantes ressources à la monarchie.

La délibération de Roveredo témoigne d'une manière évidente, comme on va le voir, de l'énergie de ce sentiment surtout parmi les classes bourgeoises de la cité tyrolienne.

Elle porte :

« Que l'Etat doit être invité à contracter, après abolition préalable du concordat, un emprunt sur les propriétés de main-morte et des corporations religieuses, soit qu'il se les approprie entièrement ou les hypothèque, ou de toute autre manière. »

Le gouvernement autrichien, nous écrit-on de Vienne, s'est ému de cette délibération, à laquelle ont pris part les notabilités industrielles et financières de Roveredo, et on croit que des mesures vont être prises sinon pour arrêter ce mouvement d'idées réformatrices, du moins pour le diriger avec toute la prudence possible.

On nous écrit de Vienne que le clergé autrichien proteste avec une grande vivacité contre les propositions des chambres du commerce, nommées par le gouvernement, propositions qui ont pour but de décider le gouvernement à imiter l'exemple de l'Espagne, et à employer pour les besoins de l'Etat les biens de main-morte de l'Eglise, évalués à deux milliards de francs. (Le Pays.)

Une correspondance particulière nous apprend que le cabinet de Berlin est vivement préoccupé de la situation de la province de Posen.

Il y a eu à ce sujet au ministère de l'intérieur plusieurs conférences auxquelles a assisté le président supérieur de la province, M. de Bonin.

Ces préoccupations n'ont rien que de très-naturel en présence du mouvement que constatent les journaux dans le duché de Posen et dans les autres provinces polonaises.

On supposait, dit la *Gazette d'Augsbourg*, que par suite de l'attitude des deux chambres l'agitation polonaise aurait cessé; cette supposition ne s'est pas confirmée. Les Polonais étaient foudés à penser qu'ils succumbraient dans le parlement, et leur but était, dit-on, d'irriter les passions, d'agiter et de préparer les populations à un mouvement plus sérieux.

Ils se souciaient même assez peu des concessions qu'aurait pu leur faire la chambre. Ce qu'ils veulent, dit la *Gazette d'Augsbourg*, c'est de reconstituer leur nationalité. Ils ne veulent plus rester sujets prussiens ni sujets russes, et, en prévision d'un mouvement dans la Gallicie, la Russie rassemble déjà des troupes sur les frontières.

Le mouvement hongrois se continue dans le même sens, avec la même ardeur. L'assemblée générale du comitat a déclaré, à propos de l'édit de convocation de la diète hongroise, qu'elle n'accepterait pas d'autre base que la loi électorale de 1848, et qu'elle considérait toute autre disposition comme illégale.

La *Börsenhalle* de Vienne écrit que le projet de constitution à élaborer par le ministre d'Etat de Schmerling est soumis depuis deux jours à la sanction impériale, et si celle-ci ne s'arrête pas devant quelques nouvelles hésitations, la publication du statut organique réglant la représentation de l'empire, et qui prendra le titre de statut du conseil de l'empire, aura lieu dans le courant de la semaine.

Le lieutenant général de Bonin, chargé d'une

mission de S. M. le roi de Prusse auprès de S. M. le roi Victor-Emmanuel, a quitté Berlin le 13 de ce mois pour se rendre à Turin. (Le Pays.)

Une dépêche particulière, que nous venons de recevoir de Francfort, donne lieu de penser que la question des duchés est à la veille d'entrer dans une phase nouvelle qui laisserait de grandes espérances pour la conciliation des divers intérêts.

Le gouvernement danois semblerait disposé à se contenter de la reconnaissance du principe financier d'après lequel la somme de 850,000 rixdalers qui doit être fournie par les duchés serait versée, à titre de subside, dans les caisses de l'Etat à Copenhague, avec la faculté d'en disposer à son gré et sans le contrôle des Etats.

A cette condition, le Danemark laisserait les duchés s'administrer à leur guise aussi bien pour leurs affaires intérieures que pour celles de l'extérieur.

On croit que, sur ce terrain, le différend qui existe entre le Danemark et les Etats de la confédération d'Allemagne pourra aboutir à une solution pacifique. (Idem.)

Une dépêche de Constantinople annonce qu'à la suite d'une entente entre les représentants des cinq grandes puissances et la Sublime-Porte, l'ouverture des conférences pour la question de Syrie a été fixée au 18 février.

La même dépêche annonce que le gouvernement ottoman a envoyé en Syrie de grandes quantités de graine de vers à soie pour être distribuées aux populations dont la récolte a été perdue lors des derniers événements. (Idem.)

D'après des lettres de Beyrouth du 1^{er} février, il y aurait pour les troupes impossibilité d'agir à cause du froid et des neiges.

L'évêque Ambrosios aurait écrit de Damas à la commission européenne que la position des chrétiens devenait de plus en plus périlleuse. Le consul de France ferait une enquête.

Le chef maroonite Karam aurait maintenu sa démission que Fuad pacha avait refusée.

Des nouvelles de Constantinople, en date du 6, annoncent que la note du prince Gortschakoff contre le rapport de Kébrisly pacha est conçue en termes sévères; elle accuserait ce rapport d'astuce et de mensonge.

La réponse de la Turquie est modérée et promet des réformes immédiates, notamment l'abolition des dîmes et l'admission des chrétiens dans l'armée et même dans les hauts emplois. — Havas.

D'après les lettres de Hong-Kong du 31 décembre, les nouvelles du nord de la Chine sont d'une nature satisfaisante. A cette date, les traités, promulgués dans tout l'empire, étaient en voie d'exécution. L'hiver sévissait dans le golfe du Pet-chi-li, et le corps d'occupation des forts de Ta-kou avait à lutter contre les rigueurs de la saison.

Le général de Montauban avec 2,000 hommes et l'amiral Charmer avec le gros de l'escadre se trouvaient à Shang-Hai; l'amiral Protet à Tche-fou, et l'amiral Page, avec la *Renommée* et le *Monge*, s'était rendu au Japon, où la sécurité des étrangers paraissait de nouveau menacée. (Le Pays.)

Le Corps-Législatif continue, dans ses bureaux,

— Je comptais bien être oublié, murmura Bardan, — mais remplacé par un homme qui prend jusqu'à mon nom de Moêlho !... Il y a là-dessous quelque mystère d'infamie !...

CHAPITRE III. — JACINTINHA.

Dans l'esquisse biographique dont nous avons fait l'introduction de cet ouvrage, Paul d'Herbilliers nous apprend en termes fort laconiques comment son oncle Roland, étant encore élève de marine, garde du pavillon, déserta au Brésil pour l'amour d'une jeune fille appelée Jacintinha.

Le nom de cette héroïne, beaucoup trop négligée jusqu'ici, s'est représenté plusieurs fois dans les récits qui précèdent; mais tout ce qui la concerne est entouré d'un voile épais. Hâtons-nous de le soulever.

Aussi bien, dans la bastide Roland, son histoire cessa bientôt d'être un mystère.

— Quatorze ans n'est pas mon âge;
Non, certes !... A la dernière fête des cannes,
Ce fut le treizième anniversaire
De mon baptême en l'église de Saint-Amaro.

Quatorze ans n'est pas encore mon âge,
Mais je ne suis plus une enfant...
Le soleil de mon pays, le plus beau pays du monde,
Fait, en un jour, un grand arbre d'un arbrisseau;

D'une plante née au matin une liane verdoyante,
D'un bourgeon une branche, d'un bouton une fleur,

D'une enfant une jeune fille,
Une jeune fille dont le cœur bat pour l'amour.

Quatorze ans n'est pas tout à fait mon âge,
Mais le bourgeon est un rameau vert;
Mais le bouton est une fleur épanouie au soleil;
Les rayons de l'amour ont de même fait fleurir mon cœur.

Jacintinha, blanche, rose, aux grands yeux, aux longs cils noirs, avait une chevelure d'ébène et de soie, des sourcils arqués avec une netteté rare, des lèvres rouges, des dents dont l'émail tranchait admirablement sur les vives couleurs de sa bouche. — Elle était svelte et grande; les riches contours de sa taille disaient, mieux que sa chansonnnette, que l'enfant était désormais une jeune fille.

Elle avait une voix douce et pénétrante.

Quand elle s'accompagnait sur la guitare, en répétant que son cœur battait d'amour, le cœur de Roland bondissait.

Il était bien jeune aussi; le chant de la Brésilienne l'émerveillait; ses regards de feu achevaient de le fasciner...

Or, Jacintinha était fille du haut et puissant marquis de San-Pedro, grand seigneur qui ne croyait point déroger en faisant sur une vaste échelle le commerce des noirs.

A la vérité, on doit dire qu'avant lui le marquis de San-Pedro, son père, le faisait avec privilège de Sa Majesté Très-Fidèle; que son aïeul l'avait fait avec un zèle patriotique justement récompensé par les rois de

Portugal, et qu'enfin l'un de ses bisaïeux avait créé une branche d'industrie dans la capitainerie de San-Salvador ou *da Bahia de todos os Santos*.

Les marquis de San-Pedro étaient donc armateurs négociants de père en fils; aussi leurs armoiries, — blason facile à comprendre, — sont-elles un écu d'or parsemé de têtes de sable, ou mieux de têtes de noirs au naturel.

Pour les beaux yeux de Jacintinha, le garde du pavillon Roland fit la folie de laisser partir sa corvette et d'accepter l'hospitalité dans la magnifique habitation de San-Pedro.

Le père et le frère de Jacintinha le comblaient de prévenances; la jeune fille était d'un adorable abandon; tant que la corvette française fut en rade, le fils du marquis prodiguait à Roland les plus belles promesses :

— Ma sœur vous aime à la folie, mon père vous estime particulièrement, moi je vous suis dévoué de corps et d'âme; ne partez pas! Notre pauvre maison est tout entière à la disposition de Votre Seigneurie! Ne nous quittez point; bientôt j'aurai le bonheur de vous appeler mon frère.

Mais une fois la corvette partie, lorsque Roland déclara ses intentions, le vieux marquis lui demanda paternellement quelle était sa fortune?

Pour tous biens, meubles et immeubles, Roland possédait une centaine de piastres fortes, cinq à six cents francs.

de s'occuper du choix des commissaires qui doivent préparer le projet d'adresse à l'Empereur. Presque tous les bureaux ont terminé la discussion et désigné leurs commissaires. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le Bulletin du *Moniteur* :

Le *Sémaphore de Marseille* du 6 courant prétend que M. de Quélen, officier d'ordonnance de l'Empereur, a été chargé d'une mission secrète à Rome et qu'il en est revenu porteur d'une lettre pour l'Empereur.

Les affaires particulières de M. de Quélen l'ont seules conduites à Rome, et il n'en a rapporté aucune lettre du Pape pour l'Empereur.

— La maison de banque A. SERRE vient de recevoir du Ministre des Finances de S. M. François II, roi des Deux-Siciles, par l'intermédiaire du général comte de Latour, muni de pleins pouvoirs à cet effet, la mission de réaliser une valeur réelle de 14 millions 300 mille francs d'inscriptions de l'Emprunt Napolitain du 10 octobre 1860. Ces inscriptions de 100 ducats, en 5 0/0, sont offertes à 65 ducats. En un mot, chaque titre, d'une valeur nominale de 440 francs, rapportant un intérêt annuel de 22 francs fixe, indépendant du change et payable à Paris, est émis à 286 francs. Or, du 5 0/0 à 65 représente en réalité un placement à 7 3/4 0/0. On doit même évaluer le revenu à 9 1/4 0/0, pour la 1^{re} année, si l'on tient compte à la fois de la date de jouissance (1^{er} janvier 1861) et de la bonification d'escompte des versements échelonnés de mois en mois, et dont le premier n'est que du dixième du capital nominal.

Dans de semblables conditions, un placement n'offre aucun danger aux capitaux. Les complications actuelles sont provisoires, et le retour à l'état normal ramènerait infailliblement les fonds Napolitains, sinon à 115 et 118, comme avant la révolution italienne, tout au moins aux environs du pair. Aujourd'hui même, les inscriptions de fonds Napolitains, identiques à celles que la Maison A. Serre est chargée de négocier à 65, se cotent 77 à Naples et à Paris. Dans l'hypothèse d'une absorption dans la dette générale italienne, le niveau des fonds Napolitains se trouverait encore déterminé par le cours des fonds Piémontais correspondants; or, le 5 0/0 Piémontais se cote 76, à Turin, à Gênes et à Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les titres de 440 fr. (soit 100 ducats) sont émis à 286 fr. (65 ducats) et donnent droit à 22 fr. de rente (5 ducats) payables par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, à Paris et dans le royaume des Deux-Siciles; jouissance du 1^{er} janvier 1861.

Les versements devront être faits de la manière suivante :

- 44 fr. en souscrivant.
- 44 fr. le 1^{er} mars.
- 66 fr. le 1^{er} avril.
- 66 fr. le 1^{er} mai.
- 66 fr. le 1^{er} juin.

Verser les fonds, à Paris, chez M. A. SERRE, banquier, 3, rue d'Amsterdam.

Dans les départements, envoyer les fonds par lettres chargées à l'adresse de M. A. SERRE.

Dans les villes où la banque de France a des succursales, verser au crédit de M. A. SERRE.

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Corps-Législatif s'est réuni vendredi 15 février, à une heure, en comité secret, pour la discussion sommaire du projet de loi modifiant l'article 29 de la loi de 1852 sur la contrainte par corps.

MM. les députés se sont ensuite retirés dans leurs bureaux pour la nomination de la commission qui fera un rapport sur le projet de loi.

Nomination des membres de cette commission :

1^{er} bureau, M. Josseau; 2^e, M. le baron de Beauverger; 3^e, M. Corta; 4^e, M. Bucher de Chauvigné; 5^e, M. Aymé; 6^e, M. Durand; 7^e, M. Guyard-Delalain; 8^e, M. Faure; 9^e, M. Geoffroy de Villeneuve.

Lundi, séance publique.

(Le Pays.)

La brochure *La France, Rome et l'Italie*, par M. le vicomte de La Guéronnière, a paru hier à Paris. Les journaux de ce matin en donnent des extraits.

Le Tribunal de la Seine a rendu dans son audience d'hier son jugement dans l'affaire de M^{me} Elisabeth Patterson et M. Jérôme-Napoléon Bonaparte (Patterson) contre S. A. I. le prince Napoléon.

M^{me} Elisabeth Patterson et son fils ont été déclarés non recevables dans leur demande.

Le Tribunal ordonne qu'en marge de l'acte du 19 juillet 1860, contenant déclaration d'acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jérôme Bonaparte de la succession de S. A. I. le prince Jérôme, il sera fait mention du jugement.

Une dépêche qui nous parvient à l'instant nous apprend que le roi François II s'est embarqué le 14 avec toute sa famille sur la corvette *la Mouette*.

Sa Majesté se rend d'abord à Rome, pour rendre ses devoirs au Saint-Père.

Leurs Majestés passeront par Trieste, se dirigeant sur Munich, pour se réunir à la famille de la jeune reine.

(Pays.)

CABINET D'AFFAIRES et de Consultations

18, RUE DU COLLÈGE, A SAUMUR.

CH. CORMERY,

Licencié en droit,
Ancien principal clerc de notaire à Saumur
Et ancien secrétaire de la mairie de cette ville.

Négociations, Actes, Liquidations, Règlements,
Recouvrements, Emprunts et Placements de Fonds.
Gestions, etc., etc., etc.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES,
fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et
de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de
Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces
diverses opérations de banque est adressé à toute
personne qui en fait la demande. (633)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

On s'est beaucoup moins préoccupé cette semaine de la situation financière et des difficultés qui naguère inquié-

taient si vivement la Bourse. De ce côté-là nous n'avons que des renseignements satisfaisants, et c'est un bruit généralement accepté que les banques de France et d'Angleterre ne tarderont pas à réduire, d'un commun accord, le taux de leur escompte.

Le budget de 1862, qui se présente avec un excédant de recettes de plusieurs millions, est un motif de plus pour inspirer une confiance sincère aux acheteurs, et pour motiver une amélioration sérieuse du prix de la rente. Elle est maintenant demandée au-dessus de 68.50, et les besoins du découvert permettent de compter sur des prix plus élevés en liquidation.

Une grande fermeté règne sur les fonds étrangers. La passive espagnole se relève chaque jour, et les porteurs de titres, pleins de confiance dans leurs droits, se montrent peu disposés à vendre.

On s'occupe en banque de l'emprunt des Deux-Siciles, émis par la maison Serre, et l'on s'accorde à reconnaître, toute question de parti réservée, que cette opération financière présente aux capitalistes de sérieuses garanties de grands avantages. L'émission actuelle des titres se fait à 65 fr. en cinq pour cent. Les titres de 440 fr. sont émis à 286 fr. et donnent droit à 22 fr. de rente, payables par semestre, jouissance du 1^{er} janvier. Un versement de 44 fr. est exigible immédiatement, et les autres s'échelonnent du 1^{er} mars au 1^{er} juin. Les capitaux déplacés sauront profiter sans doute de ces avantages exceptionnels, résultant des circonstances critiques au milieu desquelles se fait cette émission, et qui ne sauraient influer en rien sur les valeurs des titres créés; qu'ils soient fusionnés plus tard avec la dette sarde, ou qu'ils continuent à faire partie de la dette napolitaine, ils auront toujours une valeur supérieure au taux de leur émission.

Toutes les valeurs ont déployé cette semaine une remarquable émulon dans la hausse. Les chemins de fer ont été l'objet de demandes pressées, qui ont afflué particulièrement sur le Lyon, l'Orléans, les chemins Autrichiens et Lombards.

On accueille favorablement l'émission de 200,000 obligations de la C^{ie} de chemins de fer russes, au prix de 365 fr. chaque; elles sont constituées au taux de remboursement de 500 fr. et à l'intérêt annuel de 20 fr. L'émission a lieu jouissance du 15 avril 1861, et se clôturera le 23 février prochain. Les titres sont totalement libérés. Le change moyen de la semaine qui précède les époques de paiement du capital ou des intérêts sera adopté pour les places de Berlin, Bruxelles et Francfort.

Le marché industriel est calme. Parmi les valeurs le plus souvent cotées, on distingue la caisse Mirès, les Docks de Marseille et la caisse Vergnolle.

E. DUTIL.

TAXE DU PAIN du 16 Février.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

BOURSE DU 14 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 68 1/2

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 97 90.

BOURSE DU 15 FÉVRIER.

4 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 05.

5 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Comment pouvait-il prétendre à la main de Jacintinha sans avoir au moins une plantation et un millier de nègres de canne?...

Du jour où le jeune Français eut formulé son ambitieuse demande, il ne revit plus Jacintinha, qu'on tint séquestrée dans une partie distincte de l'habitation. — L'habitation, du reste, était toujours à la disposition de Sa Seigneurie; il y était logé, nourri, traité avec distinction, comblé de caresses.

Pouvait-il passer sa vie de la sorte?

Pourquoi lui avoir tendu un piège indigne? où prétendait-on en venir? se demandait Roland, qui se voyait sans ressources dans un pays encore fermé au commerce européen, et où n'abordaient qu'à de rares intervalles quelques navires de guerre anglais ou français.

Tout d'abord il faillit chercher querelle au fils du marquis, mais il eut la sagesse de se contenir. Etranger, sans amis, sans ressources, il serait condamné comme un ingrat, comme un vil misérable, s'il s'avisait de croiser le fer avec le fils de son hôte.

— Je suis sans fortune, à la vérité, dit-il aux seigneurs de l'engenho San-Pedro, mais avant peu je serai riche et viendrai renouveler ma demande...

— Bien dit!... parfaitement parlé! A la bonne heure!... s'écrièrent tour à tour le père et le fils, dont Roland n'avait pas tardé à pénétrer les intentions.

Les seigneurs armateurs manquaient d'officiers capa-

bles sur leurs bâtiments négriers; les charmes de Jacintinha servaient d'amorce.

Roland devait être réduit à accepter une place de lieutenant sur un des navires de la maison. — Et, comme nécessité n'a pas de loi, Roland en passa par les volontés de MM. de San-Pedro.

Ce ne fut pas sans essayer de renouer de tendres relations avec la belle Jacintinha, qu'il crut longtemps innocent de la machination dont il était victime.

Au retour de chacun de ses voyages de traite, il la revint peu ou prou.

L'on daignait prolonger le jeu, de crainte qu'il ne devint infidèle à la maison San-Pedro; — mais une indiscretion commise par une fille de couleur lui ouvrit enfin les yeux :

— Beau capitaine, dit-elle, dona Jacintinha vous trompe, car elle est fiancée avec son cousin Braz de San-Pedro.

Roland vérifia le fait.

La jeune quarteronne n'avait pas menti.

Fort de huit ou dix mille piastres gagnées au service des traitants, Roland rompit toute relation avec eux; il s'enfonça peu après dans l'intérieur du Brésil et y courut les grandes aventures.

Pierre qui roule n'amasse point de mousse; les huit ou dix mille piastres de Roland furent consommées sans profit: il se retrouvait, quatre ans après sa désertion,

dans la position la plus déplorable, lorsque son heureuse étoile le préserva de l'avenir d'aventurier flétri.

Au moment où il rentrait par terre dans la ville de San-Salvador, la frégate française l'*Atalante* mouillait sous ses murs dans la baie de Tous-les-Saints.

Le soir même, il rencontre Frédéric Dormont qui le conduit à bord, l'y fait admettre honorablement, et se lie d'amitié avec lui.

On sait qu'à son retour en France, Roland se trouva porté sur la liste des lieutenants de vaisseau.

Jacintinha, vers cette époque, épousa son cousin Braz de San-Pedro, dont la jalousie la fit horriblement souffrir pendant une quinzaine d'années; mais il mourut d'un accès de colère peu de temps après le vieux marquis de San-Pedro, dont le titre passa naturellement à son fils, le frère aîné de Jacintinha ou plutôt de Jacinta, car le diminutif cesse d'être applicable à une veuve qui vient d'atteindre l'âge mur.

Le nouveau marquis ne s'était jamais marié; il demeurait maintenant avec sa sœur, associée à toutes ses entreprises de traite, et mère d'un petit garçon qui avait sept ans en 1816, lorsque Rodolphe Bardan arriva au Brésil.

Dona Jacinta n'avait guère moins de 40 ans alors; ce qui ne l'empêchait point d'être lasse de son veuvage. Elle était très-riche et convenablement conservée.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mardi 19 février 1860, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, procédé à la vente publique aux enchères du mobilier saisi sur M. LECOMTE, ancien charcutier, en la maison qu'il habite, route du Cimetière, commune de Saumur, il sera vendu batterie de cuisine, linges, mouchoirs, vêtements, commode, tables, chaises, verres en cristal et quantité d'objets de fantaisie, tels que gravures, statuettes en plâtre et bronze, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (89)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE

DE MATÉRIEL

Pour cause de cessation d'affaires.

Le mardi 26 février 1861, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans des ateliers sis à Fontevault, près Saumur (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères d'un matériel industriel ;

Tel que :

Cinq belles machines perfectionnées à défilocher la vieille laine, une laveuse, une essoreuse, un bâti de machine en chêne, un calorifère avec ses tuyaux, quantité de tuyaux en cuivre, environ 150 bannettes en osier noir, beaucoup de courroies, ciseaux et autres objets servant à l'industrie du défilage des chiffons de laine ; le tout en bon état.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

BIENS

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 17 février 1861, à midi.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Commune d'Artannes.

1° Trente-trois ares de terre, aux Vertenaises, joignant les sieurs Simon et Rebeillan, de Chacé.

2° Onze ares de terre, au même lieu, joignant les sieurs Chasles et Guibert.

Commune de Chacé.

3° Vingt-sept ares 50 centiares de terre-rangées, à la Roche-Ferrand, joignant les sieurs Pasquier et Gondouin.

4° Cinq ares 50 centiares de terre, à l'Homelay, joignant d'un bout un chemin, et des deux côtés les sieurs Denis Mollay et Pasquier.

5° Quatorze ares de vigne, en Poyeux, joignant les sieurs Talvard et Pasquier.

6° Dix-sept ares 50 centiares de vigne, au même lieu, joignant le sieur François Talvard.

7° Douze ares de terre, en Champ-Joint, joignant des deux côtés le sieur Chasles.

8° Seize ares de vigne, en Poyeux, joignant les sieurs Dureau et Haridonin.

9° Soixante-six ares de vigne, en Champ-Joint ou Poyeux, joignant les sieurs Aubin, Pasquier et le chemin.

10° Neuf ares 75 centiares de vigne, au même lieu, joignant les sieurs Leroy, Chatenay et le chemin.

11° Six ares de vigne, au même lieu, joignant les sieurs Rébeilleau et Laboureau.

12° Trente-huit ares de vigne, au Clos-Hamad, joignant le chemin et le sieur Gasnault.

Commune de Varrains.

13° Un pré, situé dans la prairie de Varrains, contenant 1 hectare 54 ares.

Commune de Saint-Cyr.

14° Un clos de vigne, propre à bâtir, contenant 88 ares, et joignant au levant la grande rue de Saint-Cyr, au couchant la rue de la Bruyère.

15° Cinq ares 50 centiares de vigne rouge, au Coudreau, joignant d'un côté Dézé, d'autre côté Jamain.

16° Quatre ares 12 centiares de vigne, dans la Basse-Forêt, joignant d'un bout Julien Dureau.

17° Huit ares de vigne, en Guagné, joignant les sieurs Dureau et Guillot.

18° Même quantité de vigne, au même lieu, joignant les sieurs Baudrillet et Chasles.

19° Même quantité de vigne, au même lieu, joignant les héritiers Chasles et le sieur Talvard.

20° Même quantité de vigne, au même lieu, joignant les sieurs Chasles et Deniau, de Varrains.

Commune de Saumur.

21° Dix ares de terre, aux Rivières.

Commune de Souzay.

22° Vingt ares de vigne, au lieu dit les Baux ou les Poyeux, joignant les sieurs Arrault et Chauvet.

23° Sept ares de vigne, au même lieu, joignant les sieurs Pimot et Gilbert.

24° Et 5 ares 50 centiares de vigne, au Clos-Lisière, joignant les sieurs Bougouin et Pasquier.

S'adresser, pour traiter, soit à MM. CHATENAY et CHEVALLIER, propriétaires de ces biens, soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (78)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La PROPRIÉTÉ de MM. VALLOIS, située sur les communes du Coudray, d'Artannes et de Distré, arrondissement de Saumur, consistant en maisons, caves, clos de terre et de vignes, terres labourables, vignes, prés et bois.

S'adresser, pour traiter, à M. CHATRY, qui se trouvera le samedi 23 février 1861 et les samedis suivants, en l'étude dudit M^e DUTERME, notaire, et le dimanche 24 du même mois et les dimanches suivants, en la maison de MM. VALLOIS, au Coudray.

A VENDRE

1° UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Nicolas, actuellement occupée par M. BIANQUIN.

2° UN PRÉ

Situé dans la prairie du Godet, près le pont de Saint-Florent, commune de Saumur.

S'adresser à M^e BAUDRY, notaire à Varennes, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (70)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE ou A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située rue des Basses-Perrières, autrefois occupée par M^{me} Carpentier.

S'adresser à M^{me} veuve LECOMTE, charcutière, rue de la Tonnelles, ou à M^e LEROUX, notaire. (11)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE DOMAINE

DE SAINT-AUBIN,

Situé communes d'Allonnes et de Neuillé,

Appartenant à M. CADIEU,

Consistant en logements de maître et jardin, logements de fermier, beaux toits à porcs et autres dépendances, 10 hectares de terres en partie plantées de rangées et arbres fruitiers, 6 hectares de vigne rouge, 2 hectares de châtaigneraie, 16 hectares de bois, landes, sapins, et bruyères.

La propriété est bien boisée et forme un seul ensemble.

S'adresser, pour voir les lieux, à REVEAU, fermier, et pour les renseignements à M. CADIEU, à Saumur, ou à M^e LEROUX, notaire. (22)

MAISON

A VENDRE

Actuellement occupée par M. Paul Lambert, rue de la Chouetterie, à Saumur,

Composée de galerie, vestibule, salon, salle à manger, office, au rez-de-chaussée; deux chambres et deux cabinets au premier étage; chambres-mansardes et de domestiques, greniers, fruiterie, au deuxième étage.

Servitudes comprenant cuisine, lingerie, remise avec grenier, écurie avec grenier, sellerie, cellier avec grenier; cour et vaste jardin.

La maison est chauffée par un calorifère; des conduits sont établis pour faire arriver l'eau dans les appartements.

Cave dans la rue des Basses-Perrières dépendant de ladite maison.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (36)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le 24 février 1861, à midi,

En l'étude de M^e LEROUX,

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Fidélité, composée de salon, cuisine, magasin, écurie, serre-bois, cellier au rez-de-chaussée; 4 chambres au premier et au second étages, greniers; cour, pompe, jardin; le tout contenant 706 mètres carrés.

Mise à prix, 22,000 fr.

2° MAISON, située rue Brault, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier, et deux au second étage; louée 276 fr.

Mise à prix, 3,000 fr.

3° PETIT TERRAIN de 21 mètres carrés au coin de la rue Beaurepaire.

Mise à prix, 700 fr.

4° MAISON, rue de la Basse-Île, occupée par Blain, tanneur, et autres, louée 120 fr.

Mise à prix, 1,300 fr.

Lesdites maisons et ledit terrain, appartenant à M^{me} BERNARD-COSSE.

On traitera avant l'adjudication. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

UNE MAISON

Située au Petit-Puy, commune de Saumur,

Appartenant à François BOUGREAU,

Composée d'une chambre, four, écurie, grenier au-dessus, caveau, petite cour, puits, et jardin dans lequel est un toit à porcs, le tout contenant 7 ares.

S'adresser à BOUGREAU, à Pocé, ou à M^e LEROUX, notaire. (62)

Etude de M^e LEROUX notaire à Saumur.

JARDIN

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Appartenant à BOUCHARD-LUZÉ.

Ledit jardin, situé à Nantilly, canton de Grenelle, contenant environ 51 ares, affermé en ce moment à Chevret-Tremblay.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et à BOUCHARD, menuisier à Nantilly. (37)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON,

Rue Saint-Jean, n° 17.

S'adresser audit notaire, ou aux propriétaires, M^{lle} RAINE et M^{me} ROCHE, rue de la Petite-Bilange. (9)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Soit à terme, soit à rente perpétuelle ou à rente viagère,

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Rue Saint-Jean, n° 15 et 17.

S'adresser audit notaire, ou aux propriétaires, M^{lle} RAINE et M^{me} ROCHE, rue de la Petite-Bilange. (10)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Cinquante-cinq ares de terre et vigne, aux Haleries, avec maison, et 77 ares de terre, au canton de Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser, pour traiter, audit M^e CLOUARD. (60)

ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur,

Le dimanche 24 février 1861, à midi,

D'UNE MAISON, à Saumur, rue du Presbytère, près l'église de Nantilly, joignant M. Peltier et M^{lle} Dézé.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

UN FONDS

DE MARCHAND DE CRÉPINS,

à Saumur,

AVEC BONNE CLIENTÈLE;

Il y aura toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, à M^e CLOUARD, notaire.

BON VIN BLANC VIEUX

En bouteilles à 1 fr.

VIN ROUGE CHAMPIGNY 1858

En barriques et en bouteilles.

S'adresser à M^{me} veuve FOUQUET, propriétaire à Varrains. (58)

MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père. (58)

Saumur, P. GODET, imp.